Action Logement s'engage pour faciliter le quotidien des seniors

En 2040, 10,6 millions de français auront plus de 75 ans, soit près d'une personne sur six, selon le ministère des Solidarités et de la Santé. Un chiffre conséquent, qui justifie la nécessité de mettre en place des aides financières facilitant le quotidien des seniors et des personnes en perte d'autonomie. Conscient de ce besoin, Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, propose une aide gratuite allant jusqu'à 5 000 €* pour aménager leur salle de bains et leurs sanitaires.

Qui peut en bénéficier ?

Près de 200 000 ménages peuvent bénéficier de l'aide gratuite. Elle s'adresse, sous conditions (notamment de ressources), aux :

- retraités d'entreprises du secteur privé, âgés de 70 ans et plus
- salariés ou retraités d'entreprises du secteur privé, âgés de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie avec un niveau GIR de 1 à 4

qu'ils soient propriétaires, locataires ou hébergés par leurs enfants.

Quels sont les travaux financés ?

L'aide à l'adaptation du logement au vieillissement prend en charge les travaux indispensables à la mise en sécurité de la salle de bains et des sanitaires du domicile :

- le remplacement de la baignoire par une douche extra-plate avec sol antidérapant
- le rehaussement des toilettes et la pose d'une barre d'appui ergonomique
- l'installation d'un lavabo adapté aux personnes à mobilité réduite.

D'autres équipements sont finançables en complément de ces travaux, notamment le revêtement de sol ou le siège de douche permettant de limiter les chutes, fréquentes chez la personne âgée.

Comment accéder à l'offre ?

Rendez-vous sur le site d'Action Logement www.actionlogement.fr pour :

- découvrir les conditions permettant de bénéficier de l'aide
- réaliser une simulation en ligne et vérifiez votre éligibilité
- effectuer votre demande en ligne

À propos d'Action Logement

Acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, Action Logement a pour mission de faciliter l'accès au logement des salariés et de contribuer au maintien à domicile des seniors en améliorant leurs conditions d'habitat. En partenariat avec l'Etat, Action Logement a ainsi mobilisé une enveloppe de 1 milliard d'euros pour adapter plus de 200 000 logements aux besoins des retraités et des personnes en perte d'autonomie.

**Aide soumise à conditions (notamment de ressources) et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Pour connaître les modalités, consultez le site actionlogement.fr*